

**Fondation de coopération scientifique « Campus
Paris Saclay »**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY



Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay »

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion du conseil d'administration et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

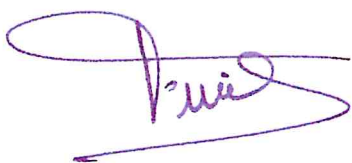
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Joël Fusil



Bruno Gérard

BILAN ACTIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

01/01/2016 au
31/12/2016

Brut

Amort. & Dépréc.

Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations Incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Concessions, brevets et droits similaires

242 126

242 090

37

2 742

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes

Immobilisations Corporelles

Terrains

Constructions

351 845

Installations techniques, matériels

54 733

Autres immobilisations corporelles

5 075

3 910

1 165

62 360

Immobilisations grevées de droits

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations Financières (2)

Participations

670 000

670 000

670 000

Créances rattachées à des participations

Titres immob. de l'activité portefeuille

Autres titres immobilisés

400 000

372 016

27 984

Prêts

Autres immobilisations financières

7 500

7 500

58 372

TOTAL (I)

1 324 701

1 288 015

36 685

1 200 051

Comptes de liaison

TOTAL (II)

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres appros

En-cours de production (biens/services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (3)

Créances redevabl. et cptes rattach.

468 523

468 523

98 274

Autres

22 519 231

22 519 231

13 566 756

Valeurs mobilières de placement

6 900 000

6 900 000

23 250 000

Disponibilités

56 151 919

56 151 919

53 078 099

Charges constatées d'avance (3)

2 818

2 818

128 574

TOTAL (III)

86 042 491

86 042 491

90 121 703

Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecarts de conversion actif (VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

87 367 192

1 288 015

86 079 176

91 321 754

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 083 197	48 355 696
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	807 190	-749 408
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-1 068 050	1 556 598
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	47 822 337	49 162 887
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	51 088	51 088
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	51 088	51 088
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	552 744	480 663
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	552 744	480 663
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 844	861 981
Dettes fiscales et sociales	80 963	363 079
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300 000	
Autres dettes	36 997 201	40 402 056
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	37 653 008	41 627 116
Ecarts de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	86 079 176	91 321 754

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

37 653 008

41 627 116

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	726 783	7 030 323
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	480 273	438 179
Cotisations	9 625	12 400
Autres produits (hors cotisations)	677 296	4 059 105
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 893 978	11 540 007
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	1 297 174	6 212 105
Impôts, taxes et versements assimilés	42 115	249 750
Salaires et traitements	467 513	1 616 566
Charges sociales	181 936	817 845
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 204	148 394
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		32 386
Subventions accordées par l'association	2 322 589	3 739 627
Autres charges	14	63
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 313 544	12 816 737
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-2 419 567	-1 276 730
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 815 864	2 133 364
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		66
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 815 864	2 133 429
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 042 016	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		358
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 042 016	358
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	773 848	2 133 071

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	661 857	287 891
Sur opérations en capital	468 523	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 130 380	287 891
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 107	14 158
Sur opérations en capital	468 523	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	480 630	14 158
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	649 750	273 733
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-995 969	1 130 075
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	282 671	692 569
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	354 752	266 046
TOTAL DES PRODUITS	5 122 892	14 653 897
TOTAL DES CHARGES	6 190 943	13 097 298
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-1 068 050	1 556 598
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	151 953	589 190
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	151 953	589 190
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	151 953	589 190
TOTAL CHARGES	151 953	589 190
TOTAL	-1 068 050	1 556 598
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	5 033	20 131
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	649 750	273 733

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Note 1 : Présentation de l'activité

La Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay (FCS) est un des éléments clés du projet d'Université Paris-Saclay. L'objectif de la FCS est d'élaborer une stratégie commune pour la recherche, l'innovation, la formation et la coordination des actions décidées en étroite concertation avec les fondateurs de la FCS et les partenaires de l'IDEX.

La FCS est en charge de deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancées (RTRA) : le Triangle de la Physique et Digiteo. Elle héberge la Fondation de Mathématiques Jacques Hadamard dénommée « FMJH ». Elle coordonne également la mise en place d'un campus commun sur le plateau de Saclay avec notamment la responsabilité du portage du projet IDEX Paris-Saclay.

1.1 Les deux Réseaux Thématiques de Recherches Avancées (RTRA)

Digiteo

Digiteo est le premier Parc de recherche d'envergure mondiale dans le domaine des sciences et technologies de l'information en Île-de-France. Regroupant les compétences de 1200 chercheurs et enseignants-chercheurs de six établissements du Plateau de Saclay :

- CEA,
- CNRS,
- École Polytechnique,
- INRIA,
- SUPELEC,
- Université Paris-Sud 11.

Digiteo a été labellisé en 2006 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Digiteo. En 2009, l'Université Versailles St Quentin et l'Institut Mines-Télécom les ont rejoints. Et en 2011, ce sont l'ENSTA et l'Ecole des Mines qui deviennent à leur tour « Partenaires associés » du réseau.

En 2013, la FCS a été officiellement informée du souhait de l'Ecole des Mines Paris Tech de ne plus être membre de la fondation. L'Ecole des Mines Paris Tech ne participant plus à aucune instance de gouvernance de la FCS et ne participant plus à aucun des projets ou réalisations du RTRA Digiteo, le conseil d'administration du 10 décembre 2014 a acté cette décision.

Digiteo ouvre de nouvelles perspectives de collaborations pour des projets de recherche ambitieux.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

Fortement soutenu par les collectivités territoriales, Digiteo joue un rôle majeur dans le pôle de compétitivité mondiale Systém@tic PARIS-REGION centré sur la maîtrise des systèmes complexes.

Cette mobilisation permet aux six acteurs de recherche fondateurs de Digiteo et aux six « Partenaires associés » d'acquiescer une visibilité et une attractivité internationale dans un domaine à fort enjeu sociétal.

Triangle de la Physique

Le RTRA Triangle de la Physique a pour ambition de rassembler autour de thématiques ciblées, à fort potentiel structurant et par-delà les clivages dus à leur appartenance à des organismes divers, un ensemble de laboratoires, équipes et chercheurs en physique, concentrés sur le triangle géographique PALAISEAU - ORSAY - SACLAY.

Ces acteurs constituent une population forte de plus de 1 000 personnes, dont l'excellence n'est plus à démontrer, car déjà reconnue par de nombreuses distinctions en France et à l'étranger et par leur ancrage dans des projets nationaux et internationaux majeurs (infrastructures intégrées -I3- et réseaux européens, par exemple).

Afin d'accroître de façon significative la visibilité et l'attractivité de cet acquis dans une perspective mondiale, la communauté des physiciens impliqués dans ce "Triangle de la Physique", se propose d'élaborer un partenariat fort, largement transdisciplinaire. Il entend concrétiser un "leadership" mondial par sa taille, par son excellence, par la pluralité et la cohérence de ses thèmes, par sa capacité à générer des projets structurants au-delà du simple rassemblement de compétences déjà consacrées.

Le Triangle de la Physique rassemble des chercheurs et enseignants-chercheurs issus des laboratoires des structures fondatrices :

- Université Paris Sud 11,
- CNRS,
- Ecole Polytechnique,
- CEA,
- ONERA,
- IOTA,
- ENSTA,
- SUPELEC.

Le Triangle de la Physique a été labellisé en 2007 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Triangle de la Physique.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

En concentrant et en coordonnant les efforts dans les domaines de compétences de l'optique, de la physique de la matière diluée et condensée, des milieux complexes, de la nanophysique et de la physique statistique, le RTRA se propose de compléter et d'équilibrer tout le continuum d'outils de soutien à la recherche et à l'innovation qui se met en place en utilisant les possibilités offertes par la loi-programme pour la recherche. Un programme ambitieux de formation par la recherche et d'enseignements innovants pourra être stimulé.

Le Triangle de la Physique constitue ainsi un socle fort et un vecteur pour la diffusion des connaissances nouvelles vers les applications et la valorisation industrielle : il joue un rôle symétrique et complémentaire à celui du Pôle de Compétitivité Systém@tic.

1.2 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard » (FMJH), une fondation abritée par la FCS. Elle est portée par ses membres fondateurs :

- CNRS
- Ecole Polytechnique
- ENS Cachan
- IHES
- Université Paris Sud 11

En 2013, l'UVSQ est devenu « Membre Associé » de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard.

En 2015, l'ENS Cachan et Centrale Supélec sont devenus membres associés de la FMJH.

En 2016, l'UEVE, l'ENSIIE, AgroParisTech et l'INRA sont devenus membres associés de la FMJH.

En qualité de fondation sous égide, la FMJH est considérée comme un département de la FCS.

La FMJH a pour objectif de conduire un projet d'excellence scientifique dans le domaine des sciences mathématiques et de leurs interactions.

1.3 Un Campus commun sur le Plateau de Saclay

En février 2008, 22 acteurs de la recherche ont décidé de joindre leurs forces autour de la Fondation pour créer un grand campus scientifique et technologique à vocation mondiale inséré dans un « cluster » à fort potentiel de développement économique. La Fondation devient alors porteuse du projet.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

En se regroupant ainsi, les acteurs souhaitent en particulier :

- Faire du Campus un lieu de visibilité mondiale et ceci dans les trois domaines que sont la recherche, la formation, la valorisation.
- Faire de ce campus un lieu de vie agréable, attractif, respectueux de l'environnement et ouvert sur l'extérieur.
- Créer sur le site une animation scientifique à la mesure de ces ambitions, avec la création de laboratoires communs, d'actions transverses, de mise en commun de réflexions de tous les acteurs.

Pour cela, la FCS coordonne deux projets complémentaires :

1.3.1 L'Opération Campus ou Plan Campus

Ce projet a pour objectif principal l'aménagement immobilier du nouveau Campus. Le Plan Campus coordonne notamment l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau, il lance les infrastructures à forte valeur ajoutée impliquant à chaque fois plusieurs acteurs du Campus et il prévoit les infrastructures associées à la vie du Campus (restaurants, logements, équipements sportifs...).

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, le Plan Campus a également commencé à coordonner le projet KIC CLIMAT – KIC comme Knowledge and Innovation Community (Communauté de la Connaissance et de l'innovation). Cette structure devient incontournable pour l'innovation et le développement d'une société bas carbone.

La KIC CLIMAT, financée par l'European Institute of Innovation and Technology (EIT), a quitté la FCS au 1^{er} janvier 2016.

1.3.2 Les Investissements d'Avenir

En 2010, le gouvernement a mis en place un programme d'Investissements d'Avenir. Il a décidé via ce programme, d'investir dans l'enseignement supérieur, dans la recherche, dans l'industrie, dans les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir (numérique, nucléaire...) et d'investir tout de suite pour profiter pleinement de la reprise économique et retrouver le chemin d'une croissance forte et durable.

Les Investissements d'Avenir ont pour objectif l'aménagement scientifique du nouveau Campus. Ils regroupent plusieurs domaines dont notamment : les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » et les Equipements

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

d'Excellence ou « EQUIPEX ». Sont intégrés dans les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » : les Laboratoires d'Excellence ou « LABEX » et les Initiatives d'Excellence en formations innovantes ou « IDEFI ».

1.3.2.1 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » sont des projets français de recherche scientifique destinés à faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

L'Initiative d'Excellence déposée par la FCS a été retenue par un jury international en février 2012.

L'IDEX Paris Saclay ou « IPS » est le moteur d'une transformation majeure qui a abouti le 1^{er} janvier 2015 à la création de la ComUE « Université Paris-Saclay » (décret 2014-1674).

Les objectifs de l'IDEX sont détaillés dans le Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structure (PSAMS) approuvé et validé par le conseil d'administration de la FCS. L'IDEX se décompose en 5 grandes actions : Recherche, Formation, Valorisation, Vie de Campus – Sciences et Société et Développement à l'international.

1.3.2.1.1 La Recherche

L'action Recherche a pour objectif de mettre en place une stratégie de recherche unifiée à l'échelle du plateau de Saclay et de devenir ainsi le premier moteur de la construction de l'Université Paris-Saclay.

De par cette action, la FCS assure notamment le rôle d'établissement porteur et gestionnaire des Laboratoires d'Excellence ou « LABEX ». Le programme Investissements d'Avenir veut par leur intermédiaire augmenter l'excellence et l'originalité scientifique et améliorer la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français dans toutes les disciplines et partout sur le territoire afin qu'ils soient à égalité avec leurs homologues étrangers. La désignation des LABEX sélectionnés a fait l'objet de deux appels à projets. Aujourd'hui, 11 LABEX sont portés par la FCS : Palm, Nano-Saclay, P2IO, SPS, Lermitt, Lasips, Basc, Charmmmat, Digicosme, Ecodec et Lmh. Des conventions de préfinancement et de reversement ont été signées respectivement pour chacun d'eux.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Sciences de la décision », partenariat de recherche dont les fonds sont gérés par HEC PARIS, est arrivé à son terme le 7 mai 2012. Il a été décidé le 16 septembre 2013, que le reliquat des contributions financières des partenaires serait reversé à la FCS et destiné exclusivement au LABEX Ecodec.

Le soutien à la recherche interdisciplinaire a été également affiché comme une priorité de l'IDEX. En juillet 2012, un appel à projets de collaboration a été lancé entre LABEX par le Triangle de la Physique et avec le

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

soutien de l'IDEX. L'objectif étant de proposer des projets dits inter-labex à l'interface entre Physique et une autre discipline.

Courant 2013 et 2014, la FCS a sélectionné également plusieurs projets-phares appelés LIDEX. Ces projets constituent avec les LABEX une vitrine forte vis-à-vis de l'extérieur et un élément essentiel de la stratégie collective impliquant l'ensemble des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. En 2013, 7 LIDEX ont été sélectionnés : Alias, Big, Imsv, Nanodesing, Neurosaclay, Isn et Isis. Au cours de l'année 2014, 5 nouveaux LIDEX ont vu le jour : Cds, Icode, Opt2x, Pim et 3p.

Courant 2013, en collaboration avec le CNRS, la FCS a lancé la mise en place d'un appel à projets commun « Projets Exploratifs Premier Soutien » (PEPS) ayant pour objectif de contribuer à structurer et à promouvoir la recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle du Campus Paris-Saclay et de promouvoir des interactions entre celles-ci et les autres sciences.

1.3.2.1.2 La Formation

L'action Formation a pour objectif de mettre l'étudiant au cœur du dispositif qu'est l'IDEX. Il deviendra alors le premier vecteur du transfert des connaissances vers la société, ce qui sera notamment déterminant pour le renforcement de la compétitivité économique de notre pays.

Deux Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes ou « IDEFI » ont été lancées en 2013 : Ecotrophéla et Ivica. Le projet Ecotrophéla est porté par AgroParisTech et a pour objectif principal la création d'un réseau national et européen de formation à l'excellence en innovation alimentaire. Ivica « Institut Villebon – Georges Charpak » est porté par le PRES ParisTech, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris-Sud et la FCS Campus Paris-Saclay. Il a vocation à devenir une structure pilote d'innovation pédagogique.

Dans le cadre du projet IDEX Paris Saclay, la Fondation a lancé également courant 2012 les premières actions emblématiques des objectifs de l'IDEX à travers les Initiatives Doctorales Interdisciplinaires. Elles ont pour objectif de financer des projets relatifs à une recherche transdisciplinaire ou intégrative via des contrats doctoraux passés par les établissements partenaires.

1.3.2.1.3 La Valorisation

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

L'objectif de cette action est de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat dans le Campus, de veiller à la protection de la propriété intellectuelle et à sa valorisation et de promouvoir la création de start-ups et les transferts technologiques vers les entreprises en particulier les PME.

La valorisation, en termes d'innovation scientifique s'organisera autour d'un pôle fonctionnel de l'entrepreneuriat, de réseaux thématiques, associant tous les acteurs concernés par la thématique. Afin de favoriser cet axe d'innovation scientifique, tous les étudiants de niveau licence, master ou doctorat, pourront accéder à des formations spécifiques grâce au Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant de Paris Saclay (PEEPS) qui interfacera monde académique et entreprise.

En octobre 2013, le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont sélectionné 25 PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) dont le PEPITE Programme Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS) dont la FCS devient le coordonnateur.

1.3.2.1.4 La Vie de Campus – Science et Société

L'action Vie de Campus a pour objectif de créer un campus ouvert sur le territoire et la société où il fait bon travailler, habiter et se distraire, et de construire un lien étroit entre l'Université Paris-Saclay et les différentes composantes de la société.

Au sein de l'action Science et Société, la « Diagonale Paris-Saclay » est un projet ayant pour mission d'animer le dialogue science et société sur le campus Paris-Saclay et de participer ainsi à la mission de diffusion de la culture scientifique et technique de la future Université Paris-Saclay.

La Vie de Campus est également investie dans de actions d'égalité des chances permettant à des jeunes dans des situations moins favorables individuellement ou socialement d'accéder dans de bonnes conditions à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le projet Handiversité aspire à faire évoluer le regard sur le handicap et propose de fédérer différents partenaires. C'est dans ce contexte que la FCS a organisé le colloque Handiversité en 2014 et 2016.

1.3.2.1.5 Le développement à l'international

Cette action permet d'accroître la reconnaissance internationale au meilleur niveau de la future Université Paris-Saclay par la communauté académique.

L'Université Paris-Saclay souhaite en effet regrouper sur un même territoire un potentiel scientifique qui couvre à la fois l'amont et l'aval de la recherche scientifique dans ses aspects internationaux les plus

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

significatifs, et associer au sein d'un même espace les cultures de formation les plus académiques et les plus ouvertes sur le monde économique.

1.3.2.2 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir lancé en 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le RTRA Digiteo porte le projet Digiscope retenu lors du premier appel à projet parmi 336 projets proposés. Ce programme est destiné à doter la France d'équipements scientifiques de pointe et à soutenir le travail des laboratoires au meilleur niveau mondial.

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide.

Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Les ressources de cette Fondation abritée sont principalement constituées :

- des intérêts générés par le placement d'une dotation initiale non consommable de 40 millions d'euros versés par l'ANR à la FCS. Sur l'exercice, les intérêts perçus se sont élevés à 1 612 952 €.
- d'une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en dix annuités de 50 000 €.
- des intérêts générés par le placement d'une somme de 500 000 € - comptabilisée au niveau des fonds propres de l'IHES et qui en reste propriétaire. Un premier versement de 19 000 € a été perçu sur 2011, un deuxième versement de 5 000 € a été perçu sur 2012, un troisième versement de 15 000 € a été perçu sur 2014, un quatrième versement de 16 700 € a été perçu sur 2015, un cinquième versement de 5 100 € a été perçu sur 2016 et un sixième versement de 12 400 € a été perçu sur 2017.
- d'un don de 2 900 000 € versé par EDF en 5 annuités de 580 000 € entre 2012 et 2016 dans le cadre d'une convention de partenariat appelée « Programme Gaspard Monge » signée le 26 mars 2012.
- d'un don de 1 050 000 € versé par EDF en 3 annuités de 350 000 € dans le cadre du renouvellement du « Programme Gaspard Monge » faisant l'objet d'une nouvelle convention signée le 10 mars 2017.

Le 25 janvier 2013, l'Université Versailles St Quentin est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2013, 2014 et 2015, la Fondation a perçu ces 3 annuités. Le 3 octobre 2016, un avenant à la convention d'association a été signé prévoyant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 105 000 € sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu première annuité de 35 000 €. Au cours de l'année 2017, une deuxième annuité de 35 000 € a été perçue.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 3 février 2015, L'ENSTA est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Un premier versement de 50 000 € a été perçu sur 2015, un deuxième de 50 000 € a été perçu sur 2016 et, au cours de l'année 2017, la Fondation a perçu une troisième et dernière annuité de 50 000 €.

Le 16 février 2015, Centrale Supélec est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu deux annuités de 40 000 €. Au cours de l'année 2017, une troisième et dernière annuité de 40 000 € a été perçue.

Le 9 décembre 2015, le Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay décide de verser une somme de 30 215 € à l'Ecole Doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH) devant servir au fonctionnement et au soutien de l'activité de l'Ecole. Conformément à la demande de l'EDMH, sur cette somme de 30 215 €, 17 445 € est attribuée à la Fondation Jacques Hadamard soit, 15 616 € qui devra être reversé à différents laboratoires et 1 829 € qui sera destiné à financer les frais de gouvernance de la Fondation. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu la somme de 17 445 €.

Le 21 mars 2016, une convention de mécénat a été signée avec l'EDF et THALES. Dans le cadre de cette convention ayant pour objet la création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données, l'EDF s'engage à verser au titre de mécénat la somme de 100 000 € et THALES la somme de 50 000 €. En 2016, la Fondation a perçu la somme de 100 000 € d'EDF. Au cours de l'année 2017, THALES a versé la somme de 50 000 €.

Le 14 octobre 2016, l'Université d'Evry Val d'Essonne est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 105 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 35 000 €. Une deuxième annuité de 35 000 € a été perçue au cours de l'exercice 2017.

Le 8 novembre 2016, l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 30 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 10 000 €.

Le 25 novembre 2016, l'Institut National de la Recherche Agronomique est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 60 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 20 000 €.

Le 25 novembre 2016, AgroParisTech est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 15 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 5 000 €.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 9 décembre 2016, le CNRS décide de verser à la Fondation Jacques Hadamard une subvention de 2 000 €. Ce soutien financier aux PGMO days 2016 a été versé en totalité au cours de l'année 2016.

2.2 Le Plan Campus

Au cours de l'année 2010, une convention de partenariat a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention a pour objet principal de mener des travaux portant sur la réalisation d'études et recherches sur des thèmes tels que notamment la mutualisation des moyens nécessaires à l'amélioration de la vie étudiante, principalement dans les domaines du logement, de la restauration, des infrastructures de loisirs et des espaces communs. La Caisse des Dépôts et Consignations a décidé de financer certaines de ces études soit l'Etude de Vie Campus, l'Etude Restauration, l'Etude Learning Center et l'Etude Schéma Directeur pour un montant total de 207 880 €.

Le 1^{er} mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus.

Une subvention maximale de 1 350 000 € sera attribuée afin de financer de nouvelles études mais également d'apporter un complément de financement à des études déjà existantes. Sur l'année 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 € dont 301 179 € ont été affectés à 3 nouvelles études : l'Etude Schéma Directeur Mutualisé, l'Etude Logement et l'Etude Equipements Sportifs. En 2013, 162 425 € ont été affectés en complément sur l'Etude Schéma Directeur Mutualisé. Au cours de l'année 2014, la FCS a perçu la somme de 120 000 € dont 13 544 € ont été affectés à une nouvelle étude : l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2015, la FCS a perçu la somme de 315 000 € dont 14 394 € ont été imputés sur l'Etude Equipements Sportifs et l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2016, la FCS n'a rien perçu mais 38 535 € ont été affectés à l'Etude Learning Center Paris Saclay et 337 500 € à l'Etude Restauration. Cette subvention a fait l'objet d'un avenant signé au cours de l'année 2017 ayant pour objet le transfert des droits et obligations de la convention de financement de la FCS à l'Université Paris-Saclay.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS. Cette convention a pour objet le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. Dans le cadre de cette convention, une subvention maximale de 2 142 000 € a été attribuée à la FCS. En 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 € dont 13 594 € ont été affectés au marché fibres optiques. Le 9 novembre 2016, une convention de reversement a été signée avec le CNRS. Cette convention prévoit la prise en charge à hauteur de 50% par le CNRS des coûts relatifs à la construction d'une adduction reliant le réseau du campus de Gif à celui de l'Université Paris Saclay soit 90 167 €. Au cours de l'année 2016, la FCS n'a rien perçu mais 621 017 € ont été affectés au marché fibres optiques et 92 880 € au réseau numérique Renater. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 15 janvier 2018 ayant pour objet le transfert des droits et obligations de la convention de financement de la FCS à l'Université Paris-Saclay.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

2.3 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide au titre de l'EQUIPEX Digiscope.

Les ressources affectées à ce projet sont :

- une dotation consommable de 5 900 000 € pour le financement de l'investissement. Au 31 décembre 2016, la FCS a déjà perçu la somme de 5 310 000 €.
- les intérêts générés par le placement d'une dotation non consommable de 2 343 979 € versés par l'ANR à la FCS pour le financement des frais de fonctionnement de l'équipement (Tranche 2). Cette dotation reste la propriété de l'ANR. Les intérêts 2016 ont été versés pour la somme de 80 000 € conformément à l'article 3 de ladite convention.

Le 7 juillet 2017, un avenant est signé à la convention de financement. Celui-ci a notamment pour objet de modifier le portage de la convention relative au projet Digiscope par la FCS au profit de l'Université Paris-Saclay.

2.4 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

En février 2012, le projet IDEX Paris Saclay a été sélectionné par un jury international et retenu par l'Etat.

Le 30 avril 2012, la FCS a signé avec l'ANR et l'Etat une convention attributive d'aide. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet.

Cette dernière a fait l'objet d'un avenant signé le 14 janvier 2015 (rétroactivement au 1^{er} janvier 2014), lequel allonge la durée de la période probatoire à juin 2016 et augmente l'aide attribuée.

Le 5 janvier 2017, un nouvel avenant est signé (rétroactivement au 1^{er} juillet 2016). Cet avenant allonge la durée de la période probatoire au 31 décembre 2017 et augmente de nouveau l'aide attribuée. Ladite aide s'élève à 204 270 212 €.

La FCS a perçu 8 300 000 € au titre de 2011, 32 852 543 € au titre de 2012, 34 204 683 € au titre de 2013, 27 077 012 € au titre de 2014, 34 227 012 € sur 2015 et 10 823 542 € sur 2016 soit un total perçu de 147 484 792 €.

Ce dernier avenant a également pour objet de modifier le portage de l'IDEX, des LABEX et des IDEFI vers la Comue Université Paris-Saclay à compter du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, à compter de cette date, les versements des avances, y compris celle d'octobre 2016, seront effectués à la Comue Université Paris-Saclay. Le reliquat entre le montant des avances perçues de l'ANR et les dépenses effectuées par la FCS au 31 décembre 2016 sera versé à l'Université Paris-Saclay. Le 25 janvier 2017, une convention de reversement a été signée entre la COMUE et la Fondation fixant les modalités de versement d'une avance de trésorerie de 6 000 000 €.

2.5 L'Université Paris-Saclay

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

A compter du 1^{er} janvier 2017, le portage de l'IDEX est transféré à l'Université Paris-Saclay, la COMUE devient ainsi porteur de l'ensemble des projets du périmètre de l'IDEX et l'ensemble des salariés de la Fondation est repris par l'Université. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de céder l'ensemble des immobilisations de la FCS à l'Université Paris-Saclay. Un contrat de cession des immobilisations a ainsi été signé le 30 janvier 2017 entre la FCS et la COMUE. Cette cession a été conclue à la valeur nette comptable des immobilisations au 1^{er} janvier 2017 pour la somme de 468 523 €.

La FCS a été créée pour fédérer les différents établissements universitaires et scientifiques, assurer la gestion des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et assurer la création de la COMUE Université Paris-Saclay. C'est ainsi que le projet de la COMUE Université Paris-Saclay a été lancé en 2008. La FCS et l'Université Paris-Saclay disposent ainsi de compétences et d'une logistique particulière dont elles souhaitent pouvoir bénéficier et qu'elles acceptent de se fournir mutuellement. Au cours de l'exercice 2017, une convention cadre de partenariat a ainsi été signée entre la FCS et la COMUE ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles elles se fourniront mutuellement des prestations d'assistance. Une convention d'application de cette convention cadre sera élaborée au cours de l'exercice 2018 déterminant les prestations d'assurances pour la mise en œuvre de ce partenariat. Elle définira de manière opérationnelle les actions concernées et leur prise en charge.

2.6 La SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Paris-Saclay

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a ouvert en juillet 2010 un appel d'offre national doté d'un fonds de 900 millions d'euros pour créer une dizaine de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » (SATT) en France. Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité.

Le 7 mai 2014, la FCS est autorisée par le conseil d'Administration à participer à hauteur de 67% du capital de la SAS SATT Paris-Saclay soit 670 000 €, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations au moyen d'un financement prévu au titre des investissements d'avenir. Au vu du Plan d'Affaires 2018-2020 de la SATT Paris-Saclay, et ce, malgré l'opération de recapitalisation prévue en 2018, il a été décidé de déprécier à 100% les titres de la SATT. Une dépréciation de 670 000 € a été comptabilisée sur l'exercice 2017.

Le 17 juillet 2015, une convention est signée entre l'ANR et la FCS. L'objet de cette convention est le financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Dans le cadre de cette convention, l'ANR accorde à la FCS une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. En 2015 et 2016, 14 700 € et 466 210 € de prestations ont été comptabilisées financées respectivement par des subventions de même montant. Au cours de l'année 2017, 616 470 € de prestations ont été comptabilisées financées par une subvention du même montant. La FCS a perçu 1 325 000 € sur 2016 et 775 000 € sur l'exercice 2017.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 29 septembre 2017, une convention de financement est signée entre la FCS et la SATT Paris-Saclay relative à la quatrième édition de l'appel à projet AAP PREMATURATION IDEX. Dans ce cadre, l'Université Paris-Saclay mandate la FCS pour gérer les fonds versés par la SATT Paris-Saclay au bénéfice des établissements porteurs des projets lauréats. Cette convention d'une durée de 18 mois (1^{er} juillet 2017-31 décembre 2018) a pour objet de fixer les modalités de financement de ces projets. Le montant total maximal accordé par la SATT Paris-Saclay est de 320 000 € augmenté des frais de gestion (4%). Au cours de l'exercice 2017, la FCS a perçu la somme de 250 000 €. Au cours de l'exercice 2017, la FCS a reversé aux établissements porteurs la somme de 213 200 €.

2.7 Le SEED FUND Paris-Saclay

Le 9 janvier 2017, la Fondation a souscrit de manière irrévocable à 400 parts d'une valeur de 1 000 € émises par PARIS SACLAY SEED FUND, un fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) soit une souscription d'un montant de 400 000 €. Au 31 décembre 2017 et conformément aux conditions de libération, les parts ont été libérées à hauteur de 25% soit 100 000 €.

La valeur liquidative de ces parts est évaluée au 31 décembre 2017 à 70 € par part dans les comptes annuels du Fonds d'Amorçage. Une dépréciation de 372 016 € a été comptabilisée sur l'exercice 2017.

Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions légales du Code de commerce.

3.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général et CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Le règlement 99.01 a été modifié par le règlement n°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation (Arrêté du 29 décembre 2009). Cette modification prend effet à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010.

La Fondation a comptabilisé sur l'exercice 2017 une quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 272 500 € par la contrepartie d'un compte « Autres fonds propres-Dotations consommables inscrites au compte de résultat ». Ce montant, par décision de gestion, correspond à la consommation annuelle des dotations consommables.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Après la comptabilisation de cette écriture, l'exercice 2017 fait apparaître un déficit de 1 068 050 €.

3.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

3.4 Conventions générales comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.5 Changement de méthode comptable

Néant.

3.6 Règles relatives à la comptabilisation des financements reçus par la Fondation

3.6.1 Dotations et compléments de dotations

Les dotations et compléments de dotations sont comptabilisés, conformément au règlement CRC 99-01 modifié par le règlement n°2009-01, dans les fonds propres de la Fondation en fonction de leur caractère consommable ou non.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

3.6.2 Subventions

Les subventions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des Ministères ou de collectivités locales sont comptabilisées au compte de résultat en tenant compte des éventuelles conditions suspensives, lesquelles donnent lieu à un traitement en engagement hors bilan. Lorsque les subventions sont affectées à un projet particulier, elles font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

A compter de 2014, les conventions pluriannuelles de financement dont le montant n'est pas garanti à la date de signature font l'objet de la reconnaissance d'un produit à hauteur des charges comptabilisées dans l'exercice.

3.6.3 Dons

Les dons en faveur de la Fondation, à la différence des subventions qui lui sont octroyées, ne sont comptabilisés au compte de résultat qu'au moment de leur encaissement. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

3.7 Règles relatives à la comptabilisation des financements octroyés par la Fondation

Les financements octroyés par la Fondation pour différents projets de recherche sont constatés en charges de l'exercice dès la signature de la convention passée avec l'organisme bénéficiaire sur la base de l'ensemble de l'engagement financier correspondant.

Note 4 : Détail des postes du bilan

4.1 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles, lorsqu'il s'agit de logiciels ou de licences d'utilisation informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de un ou deux ans.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Compte tenu du règlement CR 02-10 applicable au 1^{er} janvier 2005, la fondation a décidé de pratiquer la méthode prospective en matière d'immobilisations.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

Les durées d'utilisation probable de l'actif (consommation des avantages économiques) correspondent aux durées d'usage initialement utilisées.

Leur amortissement s'effectue sur les différentes durées suivantes par catégorie :

- . Agencements et installations : entre 3 et 10 ans
- . Petits matériels : entre 3 et 5 ans
- . Mobilier : entre 5 et 10 ans
- . Matériels de bureau et informatiques : entre 3 et 5 ans

Concernant les immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Exercice au 31/12/2017

Tableau des mouvements des immobilisations

Valeurs Brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	349 469	249	107 592	242 126
Immobilisations corporelles	1 007 819		1 002 744	5 075
Immobilisations financières	728 371	407 750	58 621	1 077 500
Total	2 085 659	407 999	1 168 957	1 324 701

Le poste « Immobilisations corporelles » correspond aux Autres immobilisations corporelles comprenant exclusivement du matériel de bureau et des matériels informatiques.

Le poste « Immobilisations financières » se ventile en :

- Titres de la SAS SATT Paris Saclay, pour un montant de 670 000 €
- Titres du Fonds d'Amorçage SEED FUND, pour un montant de 400 000 €

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

- Dépôts et cautionnements versés, pour un montant de 7 500 €

Tableau des mouvements des amortissements et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	346 727	221	104 858	242 090
Immobilisations corporelles	538 881	1 983	536 954	3 910
Immobilisations financières	0	1 042 016	0	1 042 016
Total	885 608	1 044 200	641 812	1 288 016

4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

Exercice au 31/12/2017

	Notes	Montant brut	Échéances	
			Moins d'un an	Plus d'un an
Créances d'exploitation				
Créances diverses		468 523	468 523	

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Fournisseurs débiteurs		9 142	9 142	
Personnel – Indemnités journalières à recevoir		1 512	1 512	
Subventions à recevoir	1 §	606 274	433 173	173 101
Taxe sur les salaires – régularisation 2017		23 514	23 514	
Dotation Université Paris Sud FMJH non reçue	4.3	200 000	100 000	100 000
Dotation Anr Equipex Digiscope non reçue	4.4	590 000	590 000	
Dotation Université Versailles St Quentin FMJH non reçue	4.5	35 000	35 000	
Dotation Université d'Evry FMJH non reçue	4.6	35 000	35 000	
Dotation Ensiie FMJH non reçue	4.7	20 000	20 000	
Dotation Inra FMJH non reçue	4.8	40 000	40 000	
Dotation Agroparistech FMJH non reçue	4.9	10 000	10 000	
Université Paris Saclay	4.10	10 119 274	10 119 274	
Idex – Avances versées aux établissements	4.11	10 829 213	10 829 213	
Total		22 987 452	22 714 351	273 101

1 § Subventions à recevoir

	Subvention totale	Subvention perçue	Reste à percevoir	Échéances	
				Moins d'un an	Plus d'un an
Subventions à recevoir					

**Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Cdc - Idex Pepite/Peips	95 000	76 000	19 000	19 000	
Ihes - Intérêts de plac Fmjh	16 850	0	16 850	16 850	
Anr - Réseau Numérique Campus	637 323	400 000	237 323	237 323	
Anr - Intérêts sur dotation Digiscope	770 361	437 260	333 101	160 000	173 101
Total	1 519 534	913 260	606 274	433 173	173 101

4.3 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Paris Sud 11

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard », fondation abritée par la FCS. Elle compte parmi ses ressources une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en 10 annuités de 50 000 €. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 200 000 €.

4.4 Digiscope – Dotation ANR

Dans la convention attributive d'aide du 14 septembre 2011, l'ANR accorde au partenaire coordinateur qu'est la FCS, une dotation consommable d'un montant de 5 900 000 €. Celle-ci sera consacrée au financement des investissements du projet.

Les modalités de versement sont indiquées dans ladite convention dans un calendrier prévisionnel qui est susceptible d'être révisé annuellement en fonction de l'avancement de l'opération.

Au 31 décembre 2017, la Fondation a perçu la somme de 5 310 000 €, soit la reconnaissance à la clôture d'une créance de 590 000 €.

4.5 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Versailles St Quentin

Le 28 septembre 2016, l'Université Versailles St Quentin, membre associé de la Fondation Jacques Hadamard depuis le 25 janvier 2013, signe un avenant à la convention d'association initiale prévoyant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 105 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 35 000 €.

4.6 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Evry Val d'Essonne

Le 6 octobre 2016, l'Université Evry Val d'Essonne devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 105 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 35 000 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

4.7 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise

Le 8 novembre 2016, l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 30 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 20 000 €.

4.8 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Institut National de la Recherche Agronomique

Le 24 novembre 2016, l'Institut National de la Recherche Agronomique devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 60 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 40 000 €.

4.9 Fondation Jacques Hadamard – Dotation AgroParisTech

Le 14 novembre 2016, AgroParisTech devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 15 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 10 000 €.

4.10 Université Paris Saclay

L'avenant n°3 à la Convention Attributive d'Aide de l'IDEX signé le 5 janvier 2017 a notamment pour objet de modifier le portage de l'IDEX et des LABEX et IDEFI de la Fondation vers la COMUE Université Paris-Saclay à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert est à l'origine des mouvements suivant :

- Le 25 janvier 2017, la Fondation signe avec l'Université Paris-Saclay une convention de reversement ayant pour objet de fixer les modalités de versement par la FCS à l'Université d'une avance de trésorerie sur le reliquat entre le montant des avances perçues de l'ANR et les dépenses effectuées par la Fondation. Au 31 décembre 2017, cette avance s'élève à 6 000 000 €.
- Une convention cadre de partenariat signée entre la FCS et l'Université Paris-Saclay est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Cette convention d'une durée d'un an et renouvelable a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Fondation et la COMUE se fourniront mutuellement différentes prestations d'assistance. Dans le cadre de ce partenariat, une convention d'application déterminera la mise en œuvre de ces prestations d'assistance. Au 31 décembre 2017, elles se ventilent en :
 - Avances sur des dépenses COMUE réglées par la FCS pour 38 386 €
 - Avances sur des appels de fonds IDEX réglées par la Fondation pour 3 541 564 €

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

- Prestations d'assistance et de partenariat mutuelles pour 539 324 €

4.11 Idex – Avances versées aux Etablissements

Les soldes de ces comptes représentent la différence entre les relevés de dépenses et les avances déjà versées à ces établissements à partir des relevés de décisions.

4.12 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a souscrit plusieurs dépôts à terme (DAT) à taux monétaire progressif sur une durée de 10 ans.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2017, les différents dépôts à terme et comptes ouverts au nom de la Fondation se présentent comme suit :

	Comptes	Soldes au 31/12/2017
Valeurs Mobilières de Placement		
Arkéa - Dépôts à terme Triangle	508020 à 508035	2 400 000
Arkéa - Dépôts à terme Digiteo	508036 à 508064 - 508409	4 500 000
Disponibilités		
Arkéa – Livret Amplétus FCS/IDEX	512201	4 524 573
Suravenir - Capi Vie Plus 2014	512202	2 142 097
Suravenir - Capi Vie Plus 2015	512204	2 111 640
Arkéa – Compte courant Campus	512300	90 000
Arkéa – Compte courant Digiteo	512301	13 379
Arkéa – Compte courant Fmjh	512302	17 739
Arkéa – Compte courant FCS	512303	294 188
Arkéa – Compte courant Triangle	512304	38 066
Arkéa-Livret Amplétus Campus	512352	153 133
Arkéa-Livret Amplétus Digiteo	512362	2 083 378
Arkéa-Livret Amplétus Fmjh	512372	3 501 542
Arkéa-Livret Amplétus Triangle	512382	739 614
Dgfip - Compte Fmjh n°1007531 §2.1	517121	40 000 000
Suravenir - Intérêts courus	518800	442 570

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Total	56 151 919
--------------	-------------------

Pour chaque département, la Fondation a ouvert chez ARKEA un compte courant et un livret Amplus rémunéré à la quinzaine au taux de 0.80 %.

En août 2014, la FCS a ouvert un contrat de capitalisation VIE PLUS contracté auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € dont la rémunération se fait annuellement au taux de 2.80% pour l'année 2014, 2.40% pour l'année 2015, 1,85% pour l'année 2016 et 1,55% pour l'année 2017.

Le 16 février 2015, la FCS a ouvert un deuxième contrat de capitalisation VIE PLUS auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € aux mêmes conditions.

En juillet et août 2015, la Fondation a ouvert chez ARKEA plusieurs dépôts à terme pour les départements de Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 6 900 000 € dont la rémunération annuelle est de 1.39%.

4.13 Charges constatées d'avance

Le poste Charges constatées d'avance est constitué d'éléments d'actif, porteurs d'avantages économiques futurs, identifiables et contrôlés, correspondant à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4.14 Fonds Propres

Les fonds propres de la Fondation se ventilent en :

- . Dotation non consommable,
- . Dotation consommable,
- . Autres fonds propres – Dotations consommables inscrites au compte de résultat,
- . Reports à nouveau,
- . Résultat de l'exercice

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale apportée par l'Etat et les fondateurs, dont une partie (90 %) est consommable et le solde non. Ces fonds englobent également les engagements de financement des « Partenaires associés » que sont l'ENS CACHAN, l'ECOLE CENTRALE PARIS, l'UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN, l'INSTITUT TELECOM. A la différence de la dotation initiale, ces fonds sont entièrement consommables.

Les fonds dans leur ensemble sont détaillés à la clôture de l'exercice, par fondateur ou partenaire associé, dans le tableau ci-après :

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2017

DOTATION DE L'ETAT, DES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES-ASSOCIES AVANT IMPUTATION DE LA CONSOMMATION 2017

	Dotation initiale	Consommation antérieure à 2017	Dotation au 31/12/2017	Digiteo à compter du 01/01/2017 avant affectation	Digiteo non consommable	Solde au 31/12/2017	Triangle à compter du 01/01/2017 avant affectation	Triangle non consommable	Solde au 31/12/2017
ETAT	37 000 000	-31 218 629	5 781 371	2 480 000	2 480 000	2 480 000	2 705 000	2 705 000	2 705 000
CEA	5 000 000	-5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
CNRS	4 000 000	-4 000 000	0	0	0	0	0	0	0
INRIA	2 500 000	-2 500 000	0	0	0	0	0	0	0
UPS	1 600 000	-1 600 000	0	0	0	0	0	0	0
POLYT.	500 000	-500 000	0	0	0	0	0	0	0
SUPELEC	500 000	-500 000	0	0	0	0	0	0	0
ENSTA	250 000	-250 000	0	0	0	0	0	0	0
IOTA	250 000	-250 000	0	0	0	0	0	0	0
ONERA	250 000	-250 000	0	0	0	0	0	0	0
ENS CACHAN	375 000	-375 000	0	0	0	0	0	0	0
ECP	375 000	-375 000	0	0	0	0	0	0	0
ENSTA	250 000	-250 000	0	0	0	0	0	0	0
ECOLE MINES	100 000	-100 000	0	0	0	0	0	0	0
UNIV VSQ	250 000	-250 000	0	0	0	0	0	0	0
INST TELECOM	500 000	-500 000	0	0	0	0	0	0	0
	53 700 000	-47 918 629	5 781 371	2 952 346	2 480 000	2 952 346	2 829 024	2 705 000	2 829 024

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Sur cette base, le total des fonds propres de la Fondation, après comptabilisation de la quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat, s'élève au 31 décembre 2017 à 5 915 165 €, lesquels se décomposent comme suit :

Tableau des fonds propres après affectations antérieures à 2017 :

Dotation non consommable	5 185 000
Dotations consommables initiales	48 515 000
Total Dotations initiales	53 700 000
Dotations consommées antérieures à 2017	-47 918 629
Total Dotations consommées	-47 918 629
Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat 2017 (1)	-272 500
Reports à nouveau	807 190
Résultat de l'exercice	-1 068 050
Total	5 248 011

(1) Il s'agit d'un montant net après régularisations des engagements non consommés sur les projets de recherche terminés au 31 décembre 2017.

4.16 Autres Fonds Propres

Les autres fonds propres sont constitués de dotations affectées directement à des projets ou à un département et de l'apport reçu dans le cadre de la participation au capital de la SATT Paris Saclay.

Le total de ces autres fonds propres s'élève au 31 décembre 2017 à 42 574 326 €, lesquels se décomposent comme suit :

Dotation Université Paris Sud 11 - Fondation Jacques HADAMARD	491 112
Dotation Université Versailles St Quentin – Fondation Jacques HADAMARD	255 000
Dotation Centrale Supélec - Fondation Jacques HADAMARD	120 000
Dotation Ens Cachan - Fondation Jacques HADAMARD	150 000
Dotations Complémentaires Plan Campus	678 214
Apport ANR - SATT Paris Saclay	670 000
Dotation ANR - Fondation Jacques HADAMARD	40 000 000
Dotation Université d'Evry Val d'Essonne - Fondation Jacques HADAMARD	105 000
Dotation ENSIIE - Fondation Jacques HADAMARD	30 000

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Dotation AgroParisTech - Fondation Jacques HADAMARD	15 000
Dotation Institut National de la Recherche Agronomique - Fondation Jacques HADAMARD	60 000
Total	42 574 326

Total des Fonds Propres

Fonds Propres	5 248 011
Autres Fonds Propres	42 574 326
Total	47 822 337

4.17 Provision pour risques

Les provisions pour risque et charge sont inscrites au passif du bilan et sont destinées à enregistrer des dettes probables, dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au cours de l'exercice 2016, la Fondation a comptabilisé une provision d'un montant de 51 088 € pour couvrir un risque lié à des salariés qui ont quitté l'établissement.

4.18 Fonds dédiés

Ces rubriques du passif enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Pour tous ces fonds, les montants représentent les sommes restant à dépenser sur les projets engagés.

Le montant total du poste représente la somme de 552 744 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

TABEAU DE VARIATIONS DES FONDS DEDIES

Affectation	Fonds à engager au 01/01/2017	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Fonds restants à engager au 31/12/2017
CAMPUS - ETABLISSEMENTS UNIV P11-ENS CACHAN-CENTRALE	172 000,01	0,00	0,00	172 000,01
INDEX/PEIPS	84 079,83	64 488,15	0,00	19 591,68
INDEX/HANDIVERSITE 2016	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00
FONDATION JACQUES HADAMARD	218 182,76	218 182,76	354 752,19	354 752,19
	480 662,60	282 670,91	354 752.19	552 743,88

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

4.19 Dettes fournisseurs

Ce poste est le regroupement des deux postes :

. Fournisseurs	237 405 €
. Fournisseurs – Factures non parvenues	37 439 €

Le montant total représente la somme de 274 844 €. Il s'agit de dettes ayant une échéance inférieure à un an.

4.20 Dettes fiscales et sociales

Le poste Dettes fiscales et sociales de la Fondation regroupe, entre autre, outre une provision pour Congés Payés et une provision pour Indemnités de précarité, un certain nombre de remboursements de frais, les charges sociales à payer en début d'exercice 2018 et relatives à la fin de l'exercice 2017.

Le montant total du poste représente 80 963 €.

4.21 Dettes sur immobilisations financières

Le 9 janvier 2017, la Fondation a souscrit de manière irrévocable à 400 parts d'une valeur de 1 000 € émises par PARIS SACLAY SEED FUND, un fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) soit une souscription d'un montant de 400 000 €. Au 31 décembre 2017 et conformément aux conditions de libération, les parts ont été libérées à hauteur de 25% soit 100 000 €.

Le reliquat restant à libérer s'élève à 300 000 €

4.22 Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 36 997 201 € à la clôture de l'exercice et se décomposent comme suit :

Contributions à reverser aux projets § 4.22.1	8 363 687
Soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR § 4.22.2	27 294 643
Avances reçues § 4.22.3	1 338 871
Total	36 997 201

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

4.22.1 Les contributions à reverser aux projets.

La Fondation a ouvert dans sa comptabilité un compte pour chacun des fondateurs ou partenaires pour lequel des conventions de financement de projets ont été passées.

Ces comptes mesurent le montant des engagements financiers (montant des subventions octroyées – versements déjà effectués) restant à honorer par la Fondation vis à vis des fondateurs ou partenaires.

Les contributions à reverser aux projets représentent un montant de 8 363 687 € dont le détail est matérialisé par la liste ci-après.

CNRS	939 489
LNE	20 000
ENSTA	61 618
TELECOM PARITECH	448 956
IHES	33 000
BD CONSEIL	5 271
UNIV DE BORDEAUX 1	1 750
ECOLE CENTRALE PARIS	111 223
CEA	549 583
GICS	3 000
UNIV DE PERPIGNAN	7 000
UNIV DE BIRMINGHAM	8 000
TECHNISCHE UNIV	14 700
IMT ATLANTIQUE	8 000
UNIV DE TROYES	13 500
UNIV DE VIENNE	10 000
UNIV DE BRUXELLES	7 000
ENERGYVILLE	15 000
INRIA	664 193
POLYTECHNIQUE	666 207
FONDATION ECOLE POLYTECHNIQUE	5 000
SUPELEC	670 751

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

ECOLE DES MINES	45 375
EECI	500
UNIV VST	255 594
UNIV PS	2 935 080
UNIV PMC	26 000
UNIV P7	42 252
ENS CACHAN	199 101
IOGS	22 692
UNIV EVRY VAL D'ESSONNE	107 600
STE DE MATH DE FRANC	3 000
EPPS	368 252
ASSOC MEDLINK	5 000
ASSO ANIMATH	1 250
CNAM	5 000
ASSOC PI DAY	3 000
APMEP	1 750
GENES ENSAE	3 125
CIE TERRAQUEE	3 000
STE FRANC DE STAT	1 250
OCALMPRO SAS	2 500
UNIV AVIGNON ET VAUCLUSE	8 000
TOULOUSE PAUL SA	29 000
INP TOULOUSE	7 000
UNIV GRENOBLE	13 000
UNIV DI PISA	10 000
FSMP	2 125
	8 363 687

4.22.2 Les soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR

En 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, la Fondation a reçu de l'ANR la somme totale de 147 484 792 €. Cette somme a été affectée sur les 11 LABEX pour un montant de 68 659 390 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Les soldes de ces comptes, ouverts par LABEX, correspondent à la différence entre les versements perçus de l'ANR et les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Ces comptes représentent un montant total de 14 337 609 €.

LERMIT	1 516 882
PALM	1 174 090
P2IO	1 874 409
SPS	884 825
NANO-SACLAY	1 118 562
LASIPS	1 592 950
LMH	2 115 117
CHARMMMAT	833 567
DIGICOSME	1 894 277
ECODEC	776 424
BASC	556 506
	14 337 609

Le compte « 468090 -ANR-IDEX Avances reçues autres » présente au 31/12/2017 un solde de 12 957 034 € qui se décompose comme suit :

Au crédit de ce compte, nous avons le reliquat reçu de l'ANR en attente d'affectation soit 78 992 068 €.

Au débit de ce compte, nous retrouvons :

- d'une part, les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 de l'IDEX hors LABEX soit 59 029 296 €
- d'autre part, les frais de gestion et les frais de structure 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 affectés à la Direction Administrative et Financière de la Fondation pour un montant total de 7 005 738 €

4.22.3 Avances reçues

Apparaissent également dans le poste Autres dettes :

- Le 29 septembre 2017, la FCS signe avec la SATT Paris-Saclay une convention de financement prématuration AAP 2017. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement des projets lauréats. Le montant total maximal du financement accordé par la SATT est de 320 000 € augmentée de 4% de frais de gestion. La FCS s'engage en contrepartie à reverser cette subvention

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

aux établissements porteurs des projets. Au 31 décembre 2017, la Fondation a perçu 250 000 € et à reverser 213 200 €. Le reliquat de 36 800 € est comptabilisé en Avances SATT Prémat AAP 2017.

- Le 16 septembre 2014, la Fondation, en qualité de porteur du Labex Ecodec, a signé avec Hec Paris une convention de reversement par Hec des fonds affectés précédemment au GiS « Sciences de la décision ». Dans ce cadre, la Fondation a perçu 310 408 € dont 12 416 € de frais de gestion. 218 492 € ont été affectés à ce Labex. Le reliquat de 79 500 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Hec/Gis Ecodec.
- Au cours de l'exercice 2015, l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT) a procédé à un audit financier du projet KIC CLIMAT, projet porté par le Plan Campus jusqu'au 31 décembre 2015. Le compte rendu de l'audit fait ressortir un trop perçu de 4 622 € sur la subvention EIT 2015. Ce reliquat est comptabilisé en Avances sur Subvention EIT Kic Climat.
- Au cours des exercices 2012, 2014 et 2015, le Plan Campus a perçu la somme de 1 095 000 € de l'ANR afin de financer de nouvelles études ou de compléter le financement d'études existantes. 524 876 € ont été affectés aux 4 études financées par cette subvention. Au cours de l'exercice, 337 500 € ont été affectés à une nouvelle étude et 38 535 € ont été affectés sur les études existantes. Le reliquat de 194 089 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Mesr Campus.
- Le 17 mai 2017, dans le cadre des bourses master que la FMJH doit reverser à deux étudiants du DMA, la FCS a perçu du CNRS la somme de 21 240 €. Celle-ci est comptabilisée en Avances sur Subvention CNRS Bourses Master.
- Le 17 juillet 2015, la Fondation signe avec l'ANR une convention dont l'objet est le financement des achats et prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay. Cette convention accorde à la FCS une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. Au 31 décembre 2017, la FCS a perçu la somme de 2 100 000 €. 1 097 380 € ont été affectés sur cette subvention. Le reliquat de 1 002 620 € est comptabilisé en Avances sur Subvention ANR Prestations SATT.

4.23 Engagements hors bilan et contribution volontaire en nature

Contributions volontaires en nature

La Fondation Jacques Hadamard bénéficie gracieusement d'une mise à disposition de locaux. A la clôture de l'exercice, la Fondation n'a pas été en mesure d'estimer le coût de cette mise à disposition.

La Fondation bénéficie en outre de la part de quatre de ses fondateurs et de deux partenaires-associés des mises à disposition suivantes :

- Un Directeur Général à hauteur de 80% jusqu'au 31 janvier 2017 et à hauteur de 10% du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018. Cet avantage est valorisé à 31 527 €, salaires et charges comprises.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

- Un Directeur des Relations Internationales de l'IDEX à hauteur de 10% à compter du 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 30 juin 2017. Cet avantage est valorisé à 6 669 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur Délégué à l'Action Recherche de l'IDEX à hauteur de 80% à compter du 15 octobre 2012 et jusqu'au 28 février 2017, valorisé à 29 966 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard à 50% à compter du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2018, valorisé à 73 354 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission chargée de l'animation du groupe de travail Langues et Interculturalité de l'Université Paris Saclay à 20% à compter du 1^{er} novembre 2015 et jusqu'au 30 juin 2017, valorisé à 10 436 €, salaires et charges comprises.

Autres engagements reçus

Le 17 juillet 2015, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Cette convention prévoit le versement d'une subvention maximale de 3 300 000 € sur une durée maximale de 5 ans. La Fondation a perçu 1 325 000 € au cours de l'exercice 2016 et 775 000 € sur 2017. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 1 200 000 €.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS prévoyant l'octroi d'une subvention maximale de 2 142 000 € permettant le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. En 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 €. La FCS n'a rien perçu au cours des années 2016 et 2017. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 1 742 000 €.

Le 10 mars 2017, la FMJH signe avec EDF une convention de partenariat pour le renouvellement du programme Gaspard Monge pour l'Optimisation et la Recherche Opérationnelle. Cette convention prévoit le versement d'un don de 1 050 000 € sur 3 ans. La Fondation a reçu un premier versement de 350 000 € sur l'exercice 2017. Le montant de l'engagement reçu s'élève à 700 000 €.

Le 27 octobre 2017, la FMJH signe avec ORANGE une convention de mécénat dans le cadre du Programme Gaspard Monge pour l'Optimisation, la Recherche Opérationnelle et leurs Interactions avec les Sciences des Données. Cette convention prévoit le versement d'un don de 30 000 €. La Fondation n'a rien perçu sur l'année 2017. Le montant de l'engagement reçu s'élève à 30 000 €.

Note 5 : Détail des postes du compte de résultat

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des postes suivants :

Subventions d'exploitation

Ce poste représente un montant de 726 783 € dont le détail est matérialisé par le tableau ci-après.

SUBV ANR IDEX VALO SATT	616 470
FMJH PROD DE PLACT IHES	16 850
SUBV ANR DEPENSES DIRECTES LABEX	93 463
	726 783

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges

Figurent dans ce poste :

- Des transferts de charges dont le montant s'élève à 4 386 € correspondant principalement à des remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- La refacturation de certaines dépenses de l'Université Paris Saclay dans le cadre de conventions de reversement pour un montant de 475 887 €.

Cotisations

Ce poste est constitué exclusivement de la participation financière aux frais pour le colloque DGAO 2017 s'élevant à la somme de 9 625 €.

Autres produits

Ce poste est principalement constitué de :

- Dons encaissés Thalés en faveur de la FMJH (Création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données) pour un montant total de 50 000 €.
- Participation de Systématique au Workshop scientifique et forum « L'Université Paris-Saclay moteur de la transition énergétique » en faveur de la FMJH pour un montant total de 1 000 €.
- Dons encaissés EDF en faveur de la FMJH (PGMO) pour un montant total de 350 000 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

- La quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 272 500 € (cf note 3.2).
- Frais de gestion IDEX de 4% affectés à la DAF pour un montant de 3 739 €.

5.2 Autres achats et charges externes

Cet ensemble de postes ne présente pas de caractéristiques spécifiques au cas particulier de la Fondation, si ce n'est qu'il incorpore des charges (refacturation de personnel, intérimaire, frais de déplacement ou de logement...) imputables à la conduite de projets que l'on peut qualifier d'internes. L'ensemble des postes concernés représentent un montant de 1 297 174 €.

Figurent également parmi les charges, les honoraires des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission légale au titre de l'exercice écoulé pour la somme de 40 000 €. Il n'y a pas eu de missions spécifiques complémentaires.

-Commissariat aux comptes – Mission Légale	40 000 €
-Missions spécifiques complémentaires – Diligences directement liées	0 €

5.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste le plus important au sein de cette rubrique est représenté par la Taxe sur les salaires pour un montant global de 39 212 €.

5.4 Salaires et traitements

Les salaires et traitements de la période représentent 467 513 €, y compris la variation de la dotation à la provision pour Congés payés d'un montant de 15 034 €.

5.5 Charges sociales

Le total des charges sociales représentent un montant de 181 936 €, soit un pourcentage de charges sociales de l'ordre de 47 %.

5.6 Dotations aux amortissements sur immobilisations

Voir Note 4.1

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2017

5.7 Subventions engagées

La Fondation, au cours de l'exercice écoulé, a notifié et donc engagé au profit de tiers extérieurs (fondateurs et partenaires notamment) un ensemble de subventions pour un montant total de 2 322 589 €

5.8 Produits financiers

Les produits financiers 2017 se décomposent essentiellement comme suit :

- Des livrets Amplétus ouverts auprès d'ARKEA au nom de chaque département. Les intérêts sur ces livrets s'élèvent à 37 174 €.
- Des contrats de capitalisation VIE PLUS contracté auprès d'ARKEA en août 2014 et février 2015 pour la somme de 4 000 000 €. Les intérêts sur ce contrat s'élèvent à 64 929 €.
- Des dépôts à terme ouverts auprès d'ARKEA au nom de Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 100 809 €.
- Du placement auprès du Trésor Public au nom de la Fmjh d'une dotation de 40 000 000 € pour la somme de 1 612 952 €.

Dans ce cadre, les produits financiers représentent un montant total de 1 815 864 €.

5.9 Résultat exceptionnel

Ce résultat correspond à la différence entre charges et produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées de régularisations de comptes pour un montant total de 12 101 € la valeur nette comptable des immobilisations transférées à l'Université Paris-Saclay pour la somme de 468 523 €.

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués de régularisations de comptes pour un montant total de 24 356 €, des engagements non réalisés sur les projets pour un montant de 637 501 € et du transfert des immobilisations à l'Université Paris-Saclay pour la somme de 468 523 €.

5.10 Report des Ressources non utilisées

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

Ce poste correspond à la consommation des fonds dédiés sur exercices antérieurs et représente un total de 282 671 €.

5.11 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond aux engagements à réaliser sur ressources affectées et mesure l'engagement (Charges) pris par la Fondation de poursuivre la réalisation, notamment par subvention, des projets financés en faveur de tiers. Ils représentent un total de 354 752 €.

Ces engagements à réaliser, constatés sur l'exercice, ont pour contrepartie les comptes de fonds dédiés inscrits au passif du bilan (cf note 4.18).

Note 6 : Informations diverses

6.1 Ventilation des effectifs

Les effectifs de la Fondation se ventilent de la façon suivante au terme de l'exercice écoulé :

	EFFECTIFS AU 31/12/2017 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2016 (N-1)	(N) - (N-1)
SALARIES CDI	4	5	-1
- dont Détachés	0	0	0
SALARIES CDD	0	0	0
- dont Détachés	0	0	0
- dont Apprentis	0	0	0
- dont Stagiaires	0	0	0
MIS A DISPOSITION	2	11	-9
INTERIMAIRES	0	0	0

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

TOTAL	6	16	-10
-------	---	----	-----

EFFECTIFS AU 31/12/2017 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2016 (N-1)	(N) - (N-1)
--	--	--------------------

CADRES	2	12	-10
--------	---	----	-----

EMPLOYES	2	4	-2
----------	---	---	----

TOTAL	4	16	-12
-------	---	----	-----

6.2 Engagements de retraite

Les engagements de la Fondation en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est la méthode préférentielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différents paramètres suivants :

- . La Fondation n'étant placée sous le régime d'aucune Convention collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées ;
- . N'ont été retenus pour le calcul de l'engagement que les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2017. En ce qui concerne le personnel détaché, si le terme du détachement doit intervenir avant l'âge de 65 ans, le salarié concerné n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'engagement ;
- . Age moyen de départ à la retraite : 65 ans ;
- . 100 % de départs volontaires ;
- . Taux de charges sociales arrondi à 52 % ;
- . Taux moyen d'évolution des salaires : 2,5 % ;

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2017

. Taux d'actualisation : 1,90 % ;

. Sans information de référence concernant ce point, taux de rotation du personnel fixé à 0 % ;

. Tables de mortalité 2009-2011

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la Fondation s'établit à 7 154 € à la clôture de l'exercice 2017.

6.3 Compte Personnel de Formation (CPF)

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF). Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 par les salariés de la Fondation devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

L'ensemble de ces heures étant dorénavant gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation ne reporte plus ces heures dans ses états financiers.

6.4 Rémunération des Administrateurs

Il convient de noter que tous les Administrateurs de la Fondation exercent leurs mandats de façon bénévole et qu'ils ne perçoivent aucune rémunération à ce titre.

